



COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 6 FEVRIER 2020

Les membres du Conseil Municipal du Plessis-Grammoire, légalement convoqués à 20h30 par M. le Maire le 31 janvier 2020, se sont réunis au lieu habituel de ses séances le 6 février 2020 sous la présidence de Philippe ABELLARD, Maire.

Nombre de membres : - composant le Conseil : 19 - en exercice : 18

Étaient présents :

À l'ouverture de la séance :

BLANCHARD Bernadette, PELE Laurent, BESSON Katia, SUZANNE Alain, Adjoint.
CALLET Carol, GUITTON Damien, GAUDIN Chrystelle, PLANCHENAU Sophie, FOURNIER Denis, RITOUET Éric, NOURRY Aurore, COUVERCELLE Christian, LEMOINE Bernadette, Conseillers Municipaux.

Étaient excusés :

À l'ouverture de la séance :

JURET Didier, BODINIER Élodie, GUIHENEUC Damien, Conseillers Municipaux.

Était absente :

À l'ouverture de la séance :

CARETTE Muriel, Conseillère Municipale.

AVAIENT DONNÉ POUVOIR DE VOTER EN LEUR NOM :

Nom du mandant

GUIHENEUC Damien

à

Nom du mandataire

RITOUET Eric

Secrétaire : Damien GUITTON

M. le Maire demande s'il y a des remarques ou des questions sur le procès-verbal de la séance du 18 décembre 2019. Le procès-verbal est adopté à 13 voix POUR, 2 élus n'ayant pas pris part au vote.

FINANCES

1. Construction d'un bâtiment communal pour l'accueil périscolaire et l'accueil de loisirs sans hébergement (A.L.S.H.) – demande de subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (D.S.I.L) 2020

Après en avoir délibéré, **le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés** :

- **approuve** le projet du bâtiment communal pour l'accueil périscolaire et l'accueil de loisirs sans hébergement (A.L.S.H.) d'un montant global estimé à 1 220 500 euros HT avec comme modalités de financement suivantes : autofinancement de la commune, subvention sollicitée auprès de l'Etat et de la Caisse d'Allocations Familiales.

- **décide** de demander le montant maximum de la subvention au titre de la D.S.I.L. 2020 « GRANDES PRIORITES ».

- **autorise** M. le Maire, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette demande de subvention.

2. Aménagement de la bibliothèque municipale dans le local situé 3 place du Mail - demande de subvention au titre de la DETR 2020

Après en avoir délibéré, **le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- **approuve** le projet d'aménagement de la bibliothèque municipale dans le local situé 3 place du Mail, d'un montant global estimé à 253 000 € HT.
- **décide** de demander le montant maximum de la subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2020.
- **autorise** M. le Maire, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette demande de subvention.

3. Cession d'une licence de débit de boissons à consommer sur place de 4^{ème} catégorie à M. et Mme ILIC, gérants de la SARL ALBOX, pour son exploitation 13 rue des Meuniers au Bar/Brasserie « les Douceurs du Plessis ».

Après en avoir délibéré, **le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- **approuve** la cession de la licence de débit de boissons à consommer sur place de 4^{ème} catégorie à M. et Mme ILIC, gérants de la SARL ALBOX, pour son exploitation 13 rue des Meuniers – 49 124 Le Plessis-Grammoire au bar-brasserie « Les Douceurs du Plessis » pour un montant de 3 000 €.
- **autorise** le Maire, ou son représentant à signer l'acte de vente de ladite licence ainsi que tout document s'y rapportant.

4. Exonération des droits de place pour l'installation temporaire d'une terrasse par M. et Mme ILIC pour le bar-brasserie « les douceurs du Plessis ».

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal, à 14 voix POUR et 1 ABSTENTION, décide** d'exonérer M. et Mme ILIC des droits de place normalement dus au titre de l'occupation du domaine public, dans le cadre de l'installation de la terrasse de café pour le bar-brasserie « Les douceurs du Plessis », du 1^{er} avril 2020 au 30 avril 2023.

RESSOURCES HUMAINES

5. Création de poste et mise à jour du tableau des effectifs

Après en avoir délibéré, **le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- **décide** la création d'un poste d'agent de maîtrise territorial à temps complet au 1^{er} avril 2020.
- **met à jour**, en conséquence, le tableau des effectifs au 1^{er} avril 2020.

URBANISME

6. Plan Local d'Urbanisme Intercommunal – Projet de Révision Générale n°1 arrêté le 13 janvier 2020 : avis du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, **le Conseil municipal, à 14 voix POUR et 1 ABSTENTION :**

- **Emet un avis favorable** sur le projet de révision générale n°1 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal arrêté par le conseil de communauté le 13 janvier 2020.
- **Procède** aux mesures de publicité et d'affichage prévues par la réglementation en vigueur.

FINANCES

7. Participation financière communale au syndicat intercommunal arts et musiques (S.I.A.M.) pour l'année 2020 : 2^{ème} avance.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide** de verser une deuxième avance sur participation d'un montant de 15 500 € (quinze mille cinq cent euros) au Syndicat Intercommunal Arts et Musiques (S.I.A.M) pour l'année 2020.

QUESTIONS DIVERSES

Arrêtés pris par délégation.

M. le Maire rend compte aux élus des arrêtés pris en vertu de l'article L.2122-22 du CGCT :

DATE	N° ARRETE	OBJET
19/12/19	2019-31	Avenant n°1 au bail pour le logement sis 4 place des Anciens Combattants avec Mme DENIE et M. FOURNIER
26/12/19	2019-32	Convention pour l'action Lire et Faire Lire dans le cadre des structures éducatives inscrites pour l'année scolaire 2019/2020
23/01/20	2020-01	Résiliation du bail commercial du bureau de poste situé square des Charmes

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 45.